Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D123_221124-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux novembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 14 novembre 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Louis RONSSIN, pouvoir à Chhun-Na LENGLART

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D123_221124

PREVENTION DES DECHETS - COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) USAGES - Passation d'une convention Autorisation

Il est rappelé que, par délibération du 29 octobre 2011, le Conseil avait autorisé la passation d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur Côte et l'Association Solidarité, Travail, Autonomie (ASTA) pour la mise en place d'une collecte organisée de textiles usagés sur le territoire de Cœur Côte Fleurie.

Pour se faire, l'association dépose des bornes textiles sur tout le territoire afin de permettre aux usagers d'y déposer des textiles, linges et chaussures

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D123_221124-DE

(TLC). Ces derniers seront revendus (pour les mieux conservés) ou recyclés (effilochage, ...). Cette opération évite ainsi de les incinérer avec les ordures ménagères.

Cette séparation des TLC permet de détourner annuellement environ 100 tonnes de déchets, soit une économie de plus 10 000 € de traitement. Il est donc souhaitable de pérenniser ce partenariat via un renouvellement de convention. Cette dernière fixera des objectifs de collecte ambitieux afin d'augmenter les quantités de déchets valorisées sur le territoire. L'atteinte de ces objectifs passera par le développement de nouveaux points de dépôt et de nouveaux modes de collecte.

Par ailleurs, il est rappelé que ce type de valorisation des déchets s'intègre pleinement dans les objectifs fixés par le Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers (PLPDMA) de « réduire la nocivité des déchets [...] et/ou de leurs traitements ».

Après avis favorable de la commission environnement en date du 17 octobre et du Bureau des Maires réuni le 08 novembre, il est donc proposé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser la passation d'une nouvelle convention avec l'ASTA afin de maintenir et développer de nouveaux points et/ou modes de collecte des textiles usagés sur le territoire intercommunal,
- Habiliter son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation d'une nouvelle convention avec l'Association ASTA afin de maintenir et développer de nouveaux points et/ou modes de collecte des textiles usagés sur le territoire intercommunal.

HABILITE son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 02/12/2024
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 27/11/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org